



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de la culture et de l'éducation**

Le jeudi 19 octobre 2017 — Vol. 44 N° 80

Élection à la présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le jeudi 19 octobre 2017 — Vol. 44 N° 80

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Rita Lc de Santis

1

Intervenants

M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée

M. Pierre Michel Auger

M. Jean Habel

M. Alexandre Cloutier

Mme Claire Samson

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.

Le jeudi 19 octobre 2017 — Vol. 44 N° 80

Élection à la présidence

(Onze heures quarante-cinq minutes)

Le Président (M. Ouimet) : Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de la culture et de l'éducation ouverte.

Et la commission est réunie afin de procéder à l'élection de la présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Rita Lc de Santis

Alors, je suis prêt à recevoir la proposition pour le poste de président. M. le député de Champlain.

M. Auger : Merci, M. le Président, et c'est avec plaisir que je vous propose la motion suivante :

«Que Mme la députée de Bourassa-Sauvé soit élue présidente de la Commission de la culture et de l'éducation.»

Le Président (M. Ouimet) : Très bien. Alors, merci pour cette motion. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Ouimet) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Ouimet) : Adopté. Et est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Mme Samson : Est-ce que j'ai un mot à dire? C'est adopté.

Le Président (M. Ouimet) : Très bien, voilà le mot.

Alors, je déclare donc la députée de Bourassa-Sauvé élue présidente de la Commission de la culture et de l'éducation, et je la félicite au nom de tous les membres de cette commission.

Et je lève la séance de... La commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle...

M. Habel : M. le Président, j'aimerais peut-être...

Le Président (M. Ouimet) : M. le... J'allais un peu rapidement.

M. Habel : ...féliciter d'abord la nouvelle présidente de la Commission de la culture et de l'éducation et souligner aussi le travail de la députée de Jeanne-Mance—Viger, qui a fait un excellent travail.

Le Président (M. Ouimet) : Bien. Excellent. Alors, d'autres commentaires? M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Cloutier : Je vais ajouter, parce que je souhaite que... L'opposition officielle joint officiellement sa voix à ces remarques tout à fait à propos. Nous avons une excellente présidence à la commission. Je suis persuadé que la nouvelle présidente sera tout aussi extraordinaire. Mais, franchement, ça mérite d'être souligné, le travail qui a été fait ici en commission.

Le Président (M. Ouimet) : Excellent. Merveilleux. Un petit mot, Mme la députée d'Iberville? Vous l'avez dit tantôt?

Mme Samson : Félicitations!

Le Président (M. Ouimet) : Félicitations?

Mme Samson : Et au plaisir.

Le Président (M. Ouimet) : Voilà. Alors, merci à vous toutes et tous.

Je lève la séance de la commission, ayant accompli son mandat, et suspends les travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

(Fin de la séance à 11 h 47)